

TABLE CHRONOLOGIQUE

Date	Lois et arrêtés modificatifs
27.12.1973	<p>(MB 11.01.1974)</p> <p>Loi abrogeant l'article 64 des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 28.06.1971 - cf. art. 1</p>
28.03.1975	<p>(MB 08.04.1975)</p> <p>Loi portant intégration de la quatrième semaine de vacances dans le régime des vacances annuelles des travailleurs salariés</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1975 et pour la première fois aux vacances à prendre en 1975</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - modification de l'art. 3, al. 2 - modification de l'art. 7 - modification de l'art. 9 - remplacement de l'art. 65, § 1er - remplacement de l'art. 65, § 2, al. 1er <ul style="list-style-type: none"> - cf. art. 1er - cf. art. 2 - cf. art. 3 - cf. art. 4, 1° - cf. art. 4, 2°
13.05.1976	<p>(MB 22.05.1976)</p> <p>Loi modifiant les lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 28.06.1971</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1976</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement de l'art. 19 - modification de l'art. 39 - remplacement de l'art. 65, § 2, al. 2 - insertion d'un § 3 à l'art. 65 <ul style="list-style-type: none"> - cf. art. 1er - cf. art. 2 - cf. art. 3, 1° - cf. art. 3, 2°
09.03.1977	<p>(MB 31.03.1977)</p> <p>AR modifiant, pour le financement du pécule de vacances afférent à l'exercice de vacances 1976, le taux de la cotisation de vacances annuelles due par les employeurs assujettis à la loi du 27.06.1969 revisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs</p> <p><i>applicable à partir du 31.03.1977 et en ce qui concerne les cotisations destinées au financement des pécules de vacances afférents à l'exercice de vacances 1976</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - modification de l'art. 65, §§ 1er et 2 <ul style="list-style-type: none"> - cf. art. 6

Date	Lois et arrêtés modificatifs
10.03.1978	(MB 07.04.1978) AR fixant pour les travailleurs manuels assujettis à la loi du 27.06.1969 revisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, la rémunération fictive afférente aux journées d'inactivité assimilées à des journées de travail effectif par la législation relative aux vacances annuelles des travailleurs salariés <i>applicable à partir du 07.04.1978</i> Cet arrêté modifie le titre et les modalités d'application de l'AR du 09.03.1977 comme suit: "... pour la première fois d'application en ce qui concerne les cotisations destinées au financement des pécules de vacances afférents à l'exercice de vacances 1976".
23.10.1978	(MB 09.11.1978) AR n°15 prolongeant les délais de prescription de l'action publique figurant dans certaines lois sociales <i>applicable à partir du 19.11.1978</i> - modification de l'art. 60 - cf. art. 15
24.12.1980	(MB 28.01.1981) Loi relative aux mesures pour assurer l'exécution du budget 1980-1981 de la Prévoyance sociale <i>applicable à partir du 07.02.1981</i> - insertion d'un art. 22 bis - cf. art. 9
15.02.1982	(MB 20.02.1982) AR n° 4 modifiant les lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 28.06.1971 <i>applicable à partir des vacances 1983</i> - modification de l'art. 2 - cf. art. 1er - complément à l'art. 3 - cf. art. 2

Date	Lois et arrêtés modificatifs
18.04.1986	<p>(MB 06.05.1986)</p> <p>AR n° 409 modifiant les lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 28.06.1971</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1986 et pour la première fois à la liquidation des pécules de vacances pour l'année de vacances 1986</i></p> <p>- modification de l'art. 19 § 1er, al. 2 et 3 - cf. art. 1er</p>
30.12.1988	<p>(MB 05.01.1989)</p> <p>Loi-programme - section 3 - portant intégration du double pécule de vacances pour deux jours de la quatrième semaine dans le régime des vacances annuelles des travailleurs salariés</p> <p><i>applicable pour la première fois au calcul du pécule de vacances de l'année de vacances 1989</i></p> <p>- insertion d'un art. 9 bis - cf. art. 16, § 1er - modification de l'art. 65, § 1er - cf. art. 16, § 2 - modification de l'art. 65, § 2 - cf. art. 16, § 3</p>
01.03.1989	<p>(MB 30.03.1989)</p> <p>AR portant intégration du double pécule de vacances pour deux jours de la quatrième semaine de vacances des travailleurs salariés - MB 30 dito</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1989 et pour la première fois à la partie de la cotisation à verser en 1989 et au calcul du pécule de vacances de l'année 1989</i></p> <p>- modification de l'art. 9 - cf. art. 4, 1° - abrogation de l'art. 9bis - cf. art. 4, 2°</p>
22.12.1989	<p>(MB 30.12.1989)</p> <p>Loi-programme - Chapitre X - Dispositions relatives aux services d'inspection</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1990</i></p> <p>- remplacement de l'art. 48 - cf. art. 123, § 1 - abrogation des art. 49, 50 et 51 - cf. art. 123, § 2</p>
*10.07.1990	<p>(MB 04.10.1990)</p> <p>AR fixant les modalités de fonctionnement du Fonds spécial pour la promotion des vacances annuelles des travailleurs salariés</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1981</i></p> <p>- modalités de fonctionnement du Fonds spécial pour la promotion des vacances annuelles - cf. l'arrêté dans son intégralité * le texte de l'arrêté n'est pas repris.</p>
10.06.1993	<p>(MB 30.06.1993)</p> <p>Loi transposant certaines dispositions de l'accord interprofessionnel du 09.12.1992</p>

Date	Lois et arrêtés modificatifs
	<p><i>applicable à partir du 01.01.1993</i></p> <p>- insertion à l'art. 19, § 1er d'un al. entre les al. 3 et 4 - cf. art. 17</p>
03.04.1995	<p>(MB 22.04.1995)</p> <p>Loi portant des mesures visant à promouvoir l'emploi</p> <p><i>applicable à partir du 01.04.1995</i></p> <p>- modification de l'art. 19, § 1er, al. 4 - cf. art. 25</p>
29.04.1996	<p>(MB 30.04.1996)</p> <p>Loi portant des dispositions sociales</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1999 (voir AR du 02.12.1998 - MB 12 dito)</i></p> <p>- insertion d'un art. 65 bis - cf. art. 137</p>
27.01.1997	<p>(MB 13.02.1997)</p> <p>Arrêté royal contenant des mesures pour la promotion de l'emploi en application de l'article 7, § 2 de la loi du 26.07.1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité - MB 13.02.1997</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1997</i></p> <p>- complément à l'art. 14 - cf. art. 12</p>

Date	Lois et arrêtés modificatifs
18.02.1997	<p data-bbox="496 461 679 488">(MB 26.02.1997)</p> <p data-bbox="496 517 1474 622">Loi portant des mesures en vue de la dissolution de la Régie des Transports maritimes en application de l'art. 3, § 1er, 6° de la loi du 26.07.1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne</p> <p data-bbox="496 651 842 678"><i>applicable à partir du 26.02.1997</i></p> <ul data-bbox="496 707 1334 734" style="list-style-type: none"> - complément à l'art. 26, 2° - cf. art. 27
22.02.1998	<p data-bbox="496 763 679 790">(MB 03.03.1998)</p> <p data-bbox="496 819 874 846">Loi portant des dispositions sociales</p> <p data-bbox="496 875 842 902"><i>applicable à partir du 13.03.1998</i></p> <ul data-bbox="496 931 1353 1014" style="list-style-type: none"> - modification de l'art. 9 - cf. art. 187 - insertion d'un al. entre l'al. 1 et 2 de l'art. 48 - cf. art. 188 - intégration de l'art. 49 - cf. art. 189
25.01.1999	<p data-bbox="496 1043 679 1070">(MB 06.02.1999)</p> <p data-bbox="496 1099 879 1126">Loi portant des dispositions sociales</p> <p data-bbox="496 1155 1474 1238"><i>Les modifications apportées par les art. 157 et 158 sont applicables à partir de l'exercice de vacances 1998 – année de vacances 1999; l'article 160 est d'application à partir du 16.02.1999</i></p> <ul data-bbox="496 1267 1353 1346" style="list-style-type: none"> - remplacement de l'art. 5, al. 2 - cf. art. 157 - abrogation de l'art. 19, § 1, al. 5 - cf. art. 158 - remplacement de l'art. 33, al. 2 - cf. art. 160
26.03.1999	<p data-bbox="496 1375 679 1402">(MB 01.04.1999)</p> <p data-bbox="496 1431 1422 1458">Loi relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses</p> <p data-bbox="496 1487 1474 1536"><i>applicable à partir du 01.01.1999 et pour la première fois au calcul du pécule de vacances pour l'année de vacances 1999.</i></p> <ul data-bbox="496 1565 1385 1697" style="list-style-type: none"> - complément à l'art. 18 - cf. art. 20 - modification de l'art. 9 - cf. art. 114 - remplacement de l'art. 65 - cf. art. 115 - modification de l'art. 19, § 1^{er}, 1° - cf. art. 116, 1° - remplacement de l'art. 19, § 3, 1° - cf. art. 116, 2°

Date	Lois et arrêtés modificatifs
29.03.1999	<p>(MB 31.03.1999)</p> <p>AR portant intégration du double pécule de vacances pour le troisième jour de la quatrième semaine de vacances annuelles des travailleurs salariés et modifiant le taux de la cotisation annuelle pour le régime des vacances annuelles</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1999 et pour la première fois à la partie de la cotisation à verser en 1999 et au calcul du pécule de vacances de l'année de vacances 1999</i></p> <p>- modification de l'art. 65 - cf. art. 4</p>
* 07.04.1999	<p>(MB 15.04.1999)</p> <p>AR modifiant l'AR du 13 février 1998 portant exécution de l'article 7, § 1er bis, alinéa 4, de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs et portant exécution de l'article 18, alinéa 3, des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 28 juin 1971</p> <p><i>applicable à partir du 15.04.1999 pour ce qui concerne l'article 18</i> * le texte de l'arrêté n'est pas repris.</p>
03.05.1999	<p>(MB 5 dito)</p> <p>AR assurant l'équilibre financier du régime des vacances annuelles des travailleurs manuels par des mesures structurelles</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.1999 et pour la première fois au paiement des pécules de vacances de l'année de vacances 1999 pour l'exercice de vacances 1998</i></p> <p>- modification de l'art. 19, § 1^{er}, al. 1 - cf. art. 1er</p>
24.12.1999	<p>(MB 31 dito)</p> <p>Loi portant des dispositions sociales et diverses</p> <p><i>applicable à partir du 10.01.2000</i></p> <p>- complément à l'art. 18, alinéa 3 - cf. art. 126</p>
22.05.2001	<p>(MB 21.06.2001)</p> <p>Loi assurant la mise en œuvre de l'accord interprofessionnel 2001/2002 en matière de vacances annuelles</p> <p>Errata MB 28.08.2001</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.2001 et à partir de l'exercice de vacances 2000, année de vacances 2001</i></p> <p>- remplacement de l'art. 5 - cf. art. 3</p>

Date	Lois et arrêtés modificatifs
	<ul style="list-style-type: none"> - modification de l'art. 6 - cf. art. 4 - modification de l'art. 9 - cf. art. 5 - modification de l'art. 14 - cf. art. 6 - remplacement de l'art. 18 - cf. art. 7 - remplacement de l'art. 65 - cf. art. 8 - abrogation des art. 22, 27 à 29 - cf. art. 18
10.06.2001	<p>(MB 31.07.2001)</p> <p>Arrêté royal relatif à l'harmonisation de la sécurité sociale à l'arrêté royal du 10 juin 2001 portant définition uniforme de notions relatives au temps de travail à l'usage de la sécurité sociale, en application de l'article 39 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.2003 et pour la première fois au calcul des droits de vacances de l'année de vacances 2004 – exercice de vacances 2003 (AR du 05.11.2002-MB 20.11.2002, 1^{ère} édition)</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> - intégration de l'art. 2bis - cf. art. 11 - modification de l'art. 3, al. 2 - cf. art. 12 - modification de l'art. 9, al. 1 - cf. art. 14 - modification de l'art. 10, al. 1 - cf. art. 15 - modification de l'art. 11 - cf. art. 16 - modification de l'art. 19, § 1, al. 2 - cf. art. 17 - modification de l'art. 65, § 2 - cf. art. 18
* 12.12.2001	<p>(MB 29.12.2001)</p> <p>Arrêté royal portant exécution de l'art. 18 des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.2001 sur base des données relatives à l'année de vacances 2001.</i></p> <p>* le texte de l'arrêté n'est pas repris.</p>
30.12.2001	<p>(MB 31.12.2001)</p> <p>Loi-programme</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.2002</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - abrogation dans l'art. 17, l'al. 2 - cf. art. 29 - insertion de l'art. 46bis - cf. art. 30 - modification de l'art. 60 - cf. art. 31

Date	Lois et arrêtés modificatifs
05.11.2002	<p data-bbox="501 461 683 488">(MB 20.11.2002)</p> <p data-bbox="501 517 1482 600">Arrêté royal modifiant certaines dispositions, en application de l'article 39 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions</p> <p data-bbox="501 629 855 656"><i>applicable à partir du 01.01.2003</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="501 685 1331 712">- modification à l'art. 9, al. 1er - cf. art. 12 <li data-bbox="501 714 1331 741">- modification à l'art. 65, § 2 - cf. art. 13
24.12.2002	<p data-bbox="501 763 683 790">(MB 31.12.2002)</p> <p data-bbox="501 819 667 846">Loi-programme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="501 875 1482 931">- <i>applicable à partir du 01.01.2003 en ce qui concerne les modifications apportées en application des articles 154, 155 et 169;</i> <li data-bbox="501 934 1482 990">- <i>applicable à partir du 01.07.2003 en ce qui concerne les modifications apportées en application des articles 176 jusque et y compris 181.</i> <li data-bbox="501 1019 1347 1046">- abrogation de l'art. 1^{er}, 2° - cf. art. 154 <li data-bbox="501 1048 1347 1075">- modification de l'art. 37, al. 2 - cf. art. 155 <li data-bbox="501 1077 1347 1104">- insertion de l'art. 9bis - cf. art. 169 <li data-bbox="501 1106 1347 1133">- modification de l'art. 9 alinéas 2 et 3 - cf. art. 176 <li data-bbox="501 1135 1347 1162">- modification de l'art. 12 - cf. art. 177 <li data-bbox="501 1164 1347 1191">- modification de l'art. 18, § 1^{er} - cf. art. 178 <li data-bbox="501 1193 1347 1220">- modification de l'art. 21 - cf. art. 179 <li data-bbox="501 1223 1347 1249">- complément à l'intitulé du chapitre VIbis - cf. art. 180 <li data-bbox="501 1252 1347 1279">- modification de l'art. 46bis - cf. art. 181
23.12.2005	<p data-bbox="501 1290 683 1317">(MB 30.12.2005)</p> <p data-bbox="501 1346 1086 1373">Loi relative au pacte de solidarité entre les générations</p> <p data-bbox="501 1402 1482 1485"><i>applicable à partir du 01.01.2007 suivant l'AR modifiant les articles 36bis, 78bis, 131ter, 133 et 137 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage dans le cadre de l'allocation-vacances seniors (MB 31.01.2007).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="501 1514 1331 1541">- complément à l'art. 5 - cf. art. 55
27.12.2005	<p data-bbox="501 1565 683 1592">(MB 30.12.2005)</p> <p data-bbox="501 1621 890 1648">Loi portant des dispositions diverses</p> <p data-bbox="501 1677 855 1704"><i>applicable à partir du 01.01.2006</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="501 1733 1347 1760">- complément à l'art. 46bis, al. 2 - cf. art. 129 <li data-bbox="501 1762 1347 1789">- insertion d'un al. entre al. 2 et 3 à l'art. 46bis - cf. art. 129
22.12.2008	<p data-bbox="501 1951 683 1977">(MB 29.12.2008)</p> <p data-bbox="501 2007 667 2033">Loi-programme</p> <p data-bbox="501 2063 855 2089"><i>applicable à partir du 01.01.2009</i></p>

Date	Lois et arrêtés modificatifs
	<ul style="list-style-type: none"> - insertion d'un chapitre VI TER - cf. art. 89 <p><i>applicable à partir du 01.01.2010</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - modification de l'art. 46bis, al. 1 et 2 - cf. art. 88 - insertion d'un al. entre al. 2 et 3 à l'art. 46bis - cf. art. 88 - modification de l'art. 60 - cf. art. 90
30.12.2009	<p>(MB 31.12.2009 – 3^{ème} éd)</p> <p>Loi portant des dispositions diverses (+ Loi portant des dispositions diverses. Erratum – MB 26/01/2010)</p> <p><i>applicable à partir du 10.01.2010</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - modification de l'art. 44 - cf. art. 124 - modification de l'art. 46, al. 2 - cf. art. 125
06.06.2010	<p>(MB 01.07.2010 – 1^{ère} éd)</p> <p>Loi introduisant le Code pénal social</p> <p><i>Applicable à partir du 01.07.2011</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement de l'art. 48, al. 3 - cf. art. 58 - abrogation de l'art. 54 - cf. art. 109, 25° a) - abrogation de l'art. 55 - cf. art. 109, 25° a) - abrogation de l'art. 56 - cf. art. 109, 25° a) - abrogation de l'art. 57 - cf. art. 109, 25° a) - abrogation de l'art. 58 - cf. art. 109, 25° a) - abrogation de l'art. 59 - cf. art. 109, 25° a) - abrogation de l'art. 60 - cf. art. 109, 25° b) - abrogation de l'art. 61 - cf. art. 109, 25° c)
29.03.2012	<p>(MB 30.03.2012 – 3^{ième} éd)</p> <p>Loi portant des dispositions diverses (I)</p> <p><i>applicable à partir du 09.04.2012</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - insertion d'un chapitre IIIbis - cf. art. 57 - insertion d'un art. 17bis - cf. art. 58
26.12.2013	<p>(MB 31.12.2013 – 3^{ième} éd)</p> <p>Loi concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence ainsi que de mesures d'accompagnement</p> <p><i>applicable à partir du 01.01.2014</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - complément à l'art. 18 d'un § 4 - cf. art. 106

Date	Lois et arrêtés modificatifs
25.04.2014	(MB 06.06.2014) Loi portant des dispositions diverses en matière de sécurité sociale <i>applicable à partir du 01.04.2012 (art. 17bis) et à partir du 01.10.2013 (art. 9)</i> - modification et complément à l'art. 17bis d'un al. 2 - cf. art. 30 - complément à l'art. 9 d'un § 2 - cf. art. 33
23.04.2015	(MB 27.04.2015) Loi concernant la promotion de l'emploi <i>applicable à partir du 01.04.2015</i> - remplacement du paragraphe 4 de l'art. 18 - cf. art. 16
16.11.2015	(MB 26.11.2015) Loi portant des dispositions diverses en matière sociale <i>applicable à partir du 01.12.2015</i> - insertion d'un art. 2ter - cf. art. 21 - complément à l'art.9, § 2 - cf. art. 22
25.12.2016	(MB 29.12.2016 – 3^{eme} éd) (erratum MB 16.01.2017) Loi portant des dispositions diverses en matière sociale <i>applicable à partir du 08.01.2017</i> - insertion d'un art. 33bis - cf. art. 38